

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES			
ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613) DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	solutions aux problèmes, les risques pour la santé et la sécurité constituant les questions prioritaires.		
<p>2) Les pratiques en matière de surveillance et de production de rapports devraient être améliorées afin de s'assurer que les Premières nations et AINC aient à leur disposition des renseignements fiables au sujet des systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. De façon plus précise, AINC devrait :</p> <p>a) s'assurer que tous les systèmes faisant l'objet d'un financement soient soumis à une inspection annuelle complète sur les lieux, conformément au « Guide pour l'inspection annuelle des systèmes d'alimentation en eau potable dans les communautés des Premières nations » qui est inclus dans le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations;</p>	<p>a) Le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations exige une inspection annuelle des systèmes d'aqueduc par une personne qualifiée ne provenant pas de la Première nation qui exploite le système. AINC continuera de fournir du financement pour ces inspections annuelles et pour s'assurer qu'elles sont menées à bonne fin. AINC améliorera le processus d'inspection grâce à une automatisation de la collecte des données en créant un formulaire d'inspection qui pourra être automatiquement chargé dans la base de données du Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI). Le</p>	01/04/2008	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2009</p> <p>Terminé – AINC continue d'offrir du financement et de surveiller la réalisation des inspections annuelles, tel que l'exige le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations.</p> <p>Terminé – Le Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI) est pleinement opérationnel en ce qui a trait au suivi des inspections des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.</p> <p>Commentaire du SVE : Fermer le dossier. Le suivi de la stratégie de mesure du rendement est une activité permanente.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

**ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (2006/13)
DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>b) fournir des rapports plus clairs indiquant dans quelle mesure les systèmes respectent les normes établies en matière de conception et de construction des installations de traitement de l'eau et de qualité de l'eau;</p>	<p>SIGI est un outil accessible par le truchement du Web et qui facilitera, pour les inspecteurs, le chargement des informations directement dans une base de données centralisée à AINC et, pour les Premières nations, l'accès aux renseignements de cette base de données. De plus, en centralisant toutes les données, l'Administration centrale pourra plus facilement vérifier la conformité et s'assurer que les exigences en matière d'inspection ont été satisfaites par les bureaux régionaux.</p> <p>b) Avec la mise en œuvre du Protocole en 2006, AINC a introduit des normes claires et mesurables en matière de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de surveillance des systèmes d'alimentation en eau potable. AINC élabore actuellement un protocole pour les systèmes de traitement des eaux usées. À l'heure actuelle, ce protocole fait l'objet d'un examen par les parties intéressées et AINC prévoit mettre en œuvre, le 1^{er} avril 2008, le nouveau protocole concernant la gestion des eaux usées. Il sera ajouté, au début de l'exercice de 2009-2010, à la liste des besoins relatifs aux accords de financement. Un indicateur de rendement clé concernant la</p>	<p>01/04/2008 et 01/04/2009</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2010</p> <p>De nouveaux protocoles ont été établis au premier trimestre de l'exercice 2010-2011. Les exigences feront partie des accords de financement de 2011-2012.</p> <p>Commentaire du SVE : Fermer le dossier – Mise en œuvre complétée</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

**ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (2006/13)
DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>c) recueillir des données qui permettent de réaliser une évaluation de base de la rentabilité comme, par exemple, le coût des dépenses en immobilisations et des activités d'exploitation et d'entretien pour chaque raccordement et chaque personne desservie.</p>	<p>conformité avec le protocole pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées sera ajouté au SIGI pour s'assurer que la conformité est mesurée et surveillée. Chaque année, AINC présentera au Parlement un rapport sur la situation concernant l'eau potable et les eaux usées dans les réserves des Premières nations et il inclura un rapport sur la conformité avec les normes du Protocole.</p> <p>c) AINC s'assurera que les études de faisabilité pour les nouveaux systèmes comportent une évaluation du coût pour chaque raccordement et identifient la solution compatible la plus rentable, incluant la possibilité d'utiliser des systèmes individuels. Au moyen de la nouvelle base de données sur la gestion des eaux du Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI), AINC surveillera les coûts liés à la construction, la mise à niveau, l'exploitation et l'entretien des systèmes, le nombre de raccordements et le nombre de personnes desservies par le système. Dans le cadre de l'initiative du rendement ciblé. AINC collaborera avec les collectivités des Premières nations afin d'améliorer les connexions large bande dans le but de permettre la production de rapports au moyen de l'outil SIGI et de réduire le fardeau redditionnel.</p>	<p align="center">31/03/2009</p>	<p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2010</p> <p>État : Terminé</p> <p>L'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations, qui est en cours actuellement, fournira les données nécessaires pour prendre des décisions sur la rentabilité des systèmes ainsi que sur leur exploitation et leur entretien. Les données pertinentes seront enregistrées dans le SIGI.</p> <p>Commentaire du SVE : Fermer le dossier – Mise en œuvre complétée</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>3) AINC devrait</p> <p>a) revoir ses accords de financement conclus avec les Premières nations pour s'assurer que les fonds alloués à l'exploitation et à l'entretien sont utilisés à cette fin; et</p> <p>b) prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre des plans de gestion de l'entretien et des plans d'intervention d'urgence exigés en vertu du Protocole.</p>	<p>a) AINC évaluera différentes solutions pour assurer que les accords de financement conclus avec les Premières nations permette une évaluation du financement de l'exploitation et l'entretien des systèmes d'aqueduc et d'égouts lors de la vérification financière de fin d'exercice. Au cours des deux prochaines années, des mesures seront élaborées afin d'aider les collectivités des Premières nations à corriger toute lacune en matière de conformité.</p> <p>b) Le <i>Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations</i> nécessite la mise en œuvre de plans de gestion de l'entretien et de plans d'intervention d'urgence. La conformité avec les dispositions du Protocole fait partie des accords de financement conclus entre AINC et les collectivités des Premières nations. En vertu de l'engagement d'AINC à évaluer la conformité par rapport aux dispositions du Protocole, la mise en œuvre de ce plan fera l'objet d'une</p>	<p>Des solutions pour une amélioration du contrôle et de la responsabilité en matière de F et E seront évaluées, et la mise en œuvre des mesures initiales commencera le 01/04/2008.</p> <p>Des mesures de la conformité seront élaborées en vue d'une mise en œuvre le 01/04/2010.</p> <p>Des mesures visant à s'assurer de la conformité par rapport au Protocole seront appliquées en permanence.</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2010</p> <p>Commentaire du SVE : Fermer le dossier – Mise en œuvre complétée</p> <p>b) État : Terminé.</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2010</p> <p>La nouvelle Stratégie de mesure du rendement a mis en évidence les principaux indicateurs qui permettront de déterminer si les Premières nations respectent les protocoles ministériels. Cela comprend le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion de l'entretien et des plans d'intervention d'urgence. Ces indicateurs seront mis à jour chaque année à l'aide des inspections annuelles du rendement exigées par les protocoles.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES			
ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613) DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	surveillance et des mesures seront prises pour corriger toute lacune.		Commentaire du SVE : Fermer le dossier – Le suivi de la Stratégie de mesure du rendement est une activité permanente.
4) AINC devrait améliorer le processus de formation et d'accréditation des opérateurs en effectuant une mise à niveau approfondie du Programme de formation itinérante ou en adoptant une solution de rechange plus efficace.	AINC élargira la portée du Programme de formation itinérante de manière à permettre à toutes les régions d'embaucher un plus grand nombre de formateurs itinérants, d'améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail, de développer leur rôle en ce qui a trait au mentorat et à l'aide aux opérateurs de système, et d'offrir ces services améliorés du Programme de formation itinérante à toutes les collectivités des Premières nations à partir du 1 ^{er} avril 2008. Du financement additionnel serait également accordé pour la formation des opérateurs en vue des examens d'accréditation.	La mise en œuvre débutera 01/04/2008	<p>État : Terminé (Demande de fermer le dossier)</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2011</p> <p>Le nombre de formateurs itinérants est passé de 54 (en 2008) à 65, pour assurer une meilleure couverture des collectivités des Premières nations et pour leur offrir un service amélioré. En mars 2010, grâce au travail des formateurs itinérants, le pourcentage d'opérateurs de réseaux de traitement de l'eau qui détient une certification de base ou supérieure a dépassé 60 %.</p> <p>La Circuit Rider Trainer Professional Association (CRTPA), qui a été établie en mars 2009, favorise la mise en commun de pratiques exemplaires. De plus, elle travaille actuellement à des manuels de formation communs qui seront mis à la disposition de tous les formateurs itinérants et les opérateurs des Premières nations.</p> <p>Commentaire du SVE : Recommandation – Dossier à fermer : Mis en œuvre complétée</p>
5) Le Ministère doit combler les lacunes liées à la conception du Programme en envisageant d'offrir du	Une évaluation technique détaillée des systèmes d'aqueduc et d'égouts de chaque	Une politique et un	État : Mise en œuvre complétée (demande de fermeture du dossier)

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>financement pour l'élaboration de solutions de recharge rentables, comme l'utilisation des puits privés et les fosses septiques.</p>	<p>collectivité des Premières nations qui sera conduite dans les prochains 18 mois, permettra d'identifier les besoins de chacune des collectivités et de recueillir des renseignements fiables sur lesquels seront fondées les décisions pour les investissements futurs.</p> <p>On mettra au point un protocole qui permettra de définir les normes concernant les puits, les fosses septiques, les citernes et les autres composantes des petits systèmes. Une version préliminaire sera mise en œuvre à partir du premier avril, 2008 et sera complétée au plus tard le 30 septembre 2008.</p> <p>AINC collaborera avec Santé Canada et d'autres partenaires du gouvernement fédéral ainsi qu'avec les collectivités des Premières nations afin de mettre en œuvre la politique concernant le financement des systèmes les plus économiques qui correspondent aux besoins des collectivités, et pour implanter le nouveau protocole concernant les petits systèmes. investissements futurs.</p>	<p>protocole concernant les petits systèmes seront développés d'ici le 30/09/2008.</p> <p>Une évaluation technique sera réalisée d'ici le 30/09/2009.</p> <p>La mise en œuvre de la politique concernant les petits systèmes se fera par étapes à compter du 01/04/2008.</p>	<p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2011</p> <p>La politique et le protocole concernant les systèmes décentralisés (c'est-à-dire les petits systèmes) ont été finalisés et distribués au cours du premier trimestre de 2010-2011. Ils sont maintenant entièrement mis en œuvre et en vigueur.</p> <p>Les visites sur place de l'Évaluation nationale se sont terminées en novembre 2010. L'analyse des résultats est en cours et une fois terminée elle permettra de guider la prise de décisions quant à l'orientation stratégique et les investissements futurs.</p> <p>Commentaire du SVE : Recommandation – Dossier à fermer : Mise en œuvre complétée</p>
<p>6) On devrait envisager, dans le</p>	<p>AINC travaillera en vue de l'implantation</p>	<p>Des consultations sur</p>	<p>État : Terminé</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESUR DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2011**

PROGRAMMES ET DES PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'EAU DES PREMIÈRES NATIONS (200613)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 19/12/2007

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>cadre des futurs travaux de développement de politique, la mise en œuvre d'un cadre réglementaire qui établirait une distinction entre le rôle d'organisme de financement d'AINC et celui d'organisme de réglementation <i>de facto</i>. Il faudrait envisager la possibilité de faire appel à un ministère/organisme fédéral distinct ou aux provinces/territoires ou à une entité (comme une organisation, un établissement ou un regroupement des Premières nations) autre qu'AINC pour faire appliquer les règlements concernant la gestion de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les réserves.</p>	<p>d'un cadre réglementaire, conformément à l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans son budget de 2007 en vue de mettre en place un régime de réglementation exécutoire axée sur la responsabilisation et la transparence pour une alimentation en eau potable salubre dans les réserves, qui serait comparable à ce que l'on retrouve dans les collectivités à l'extérieur des réserves.</p>	<p>la législation auront lieu en 2008.</p>	<p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2010</p> <p>La plus récente série de consultations avec les chefs régionaux est terminée.</p> <p>La version provisoire de la <i>Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations</i> est terminée et prête à être présentée.</p> <p>Commentaire du SVE : Fermer le dossier – Mise en œuvre complétée</p>